



PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

SECRETARIAT DE LA SOUS-COMMISSION  
DEPARTEMENTALE DE SECURITE ERP-IGH  
2 rue Gambetta - 35000 RENNES  
☎ 02.99.78.52. 62- Fax 02.99.78.52. 80  
N/Réf. : PB/CG/07/2017

**COMPTE RENDU DE REUNION**  
**Séance du 28 mars 2017**

Président de séance :

**Monsieur HAMON**

Chargé de mission au SIRACED-PC

Membres avec voix délibérative :

**Monsieur RENAUD**

Représentant le Directeur départemental des Territoires et de la mer

**Capitaine MAURER**

Représentant le Chef du Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine  
Présent pour les dossiers intéressant les communes de ce secteur

**Gardien de la Paix VALLEE**

Représentant le Directeur départemental de la Sécurité Publique  
Présent pour les dossiers intéressant les communes de ce secteur

**Lieutenant-colonel BERGOT**

Officier de sapeurs-pompiers, Chef du Groupement Prévention du SDIS 35

**Commandant SCHIAPPARELLI**

Officier du Groupement Prévention du SDIS 35

**Capitaines LE GALL, LEBRETON, Lieutenants BASLE, DESQUILBET, LE MAHIEU,  
THOMAS, BOUGEARD,**

Officiers de sapeurs-pompiers du Groupement Prévention du SDIS 35  
Présence de chacun en fonction des affaires traitées

**Madame ou Monsieur le MAIRE (ou le représentant désigné)**

Présent pour les dossiers de sa commune (possibilité d'un avis écrit motivé)  
Les avis écrits motivés sont joints au présent document.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame GUYAUX Chantal, du Groupement Prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Après vérification du quorum, le Président a ouvert la séance à 9 heures et la commission a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

## COMMUNE DE ST THURIAL

La commune est représentée par :  
**M. MOIZAN, maire**

### Récapitulatif de l'avis émis par la commission

N°	Nom de l'Etablissement et adresse	Références dossier	Rapporteur	Classement	Avis
22.	GROUPE SCOLAIRE PUBLIC RUE de l'Eglise	VISP17-03-02	Lieutenant BOUGEARD Jean- Philippe SRN	R 4	FAVORABLE

Le dossier n'a pas suscité de discussion particulière.  
L'avis a été émis à l'unanimité.

Pour l'ensemble des dossiers, la décision a été prise à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES SOUMISES A LA COMMISSION

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17H30.

Fait à Rennes, le 28 mars 2017

**Le Président de séance,**



Philippe HAMON RIVOAL